



# ***CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN***



## **Les derniers marchés de nuit ... ?**



**Bulletin d'information N° 47 Septembre 2019** (Dépôt légal N° 24342/07)

**Le Maire Guy BOUCHAUD** [mairie.saintmesmin@orange.fr](mailto:mairie.saintmesmin@orange.fr) Permanences les mardis et jeudis de 9h à 12 h

Secrétaire de mairie Mme Christelle PROVOST [secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Gîtes : [gites.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:gites.mairiesaintmesmin@orange.fr) Tél : 05 53 52 78 02 Site : [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)

Mairie ouverte les mardis et jeudis de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02 Fax : 05 53 52 79 77

## SOMMAIRE

**Page 1 :** Couverture

**Page 2 :** Sommaire –Nos joies – Nouveaux habitants sur notre commune

**Page 3 :** Le petit mot du Maire.

**Page 4 :** Informations : Nos peines – Sogedo – Maison médicale -

**Page 5 :** Informations : Refuges - Défibrilateur - Le rétable – Panneau dans le cimetière —

**Page 6 :** Informations : Mairie - Ecole de musique– notre petit jeu

**Page 7 :** Associations : Concours de ring – Marchés de nuit

**Page 8 :** Associations : Auvézère Animation – Concours de boules – Tour du Limousin

**Page 9 :** Associations : Bénévoles – Pèlerinage –

**Page 10 :** Voitures de prestige – Prochaines manifestations– panneau humoristique

**Page 11 :** Menu repas des Aînés - Compte rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2019

**Page 12 :** Compte rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2019 ( suite ) Ateliers gratuits -

**Page 13 :** O.P.A .H. ( Aide à la rénovation )

**Page 14 :** N° d'Urgence - Brûlage des déchets verts -

**Page 15 :** Nouveau à Saint Mesmin, vous voulez voter – Vous habitez Saint Mesmin, vous allez avoir 16 ans

**Page 16 :** Le trimestre en photos.

## NOS JOIES

### Mariages

Ce trimestre le Maire a célébré deux mariages sur notre commune.

Le 13 juillet a été célébré le mariage de Audrey DANGU et de Benjamin NYS tous deux habitants depuis plusieurs années avec leur petit garçon Martin, au hameau de Chacord.

Benjamin a été l'agent recenseur sur notre commune en début d'année .



Le 12 août mariage de Mhairi BRUCE ( la fille de nos amis Ecossais du bourg, Lorna et Chris ) avec Williams DARREN.

Nous adressons à ces deux couples tous nos Vœux de Bonheur.

### Naissance

Le 25 juillet 2019 est née Anaé Stéphanie FAYOLLE dont les parents habitent le hameau de Fargeas.

Nous lui souhaitons tous nos Vœux de Bonheur.

### Arrivées sur la commune

Début août , Mr Luc CHAMBON est venu remplacer Mr CALLET dans le chalet au lieu dit « Chez Bobas ».

Début septembre, toute une petite famille a remplacé Nadia GEAS aux Monts. Il s'agit de Jeanne DELCOURT, son compagnon Pouya MOHTASHAM ANSARY et leurs deux enfants , Luc 5 ans et Basile 3 ans.

Nous leur souhaitons à tous une bonne intégration parmi nous.

## ***Le petit mot du Maire***

*Cher(e)s Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,*



*A l'heure où l'automne arrive avec ses belles couleurs qui vont embellir encore davantage les belles rives de l'Auvézère j'espère que vos amis, vos familles et vous, êtes en bonne forme pour profiter de ces semaines qui arrivent avant l'hiver.*

*Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui nous ont fait l'honneur de venir assister à nos marchés de nuit qui cette année encore ont été une réussite. Voilà maintenant presque 12 ans qu'ils ont pu se dérouler chaque année grâce à tous les amis qui nous ont soutenus et aidés dans l'organisation, l'animation et la promotion de ces manifestations reconnues et appréciées non seulement chez nous mais aussi dans toutes les communes voisines.*

*Comme je l'ai annoncé lors du marché du 21 août c'était pour le 1<sup>er</sup> Adjoint Guy HAYE, Président de l'association A.I.S. « Amicale Infos Solidarité », et pour moi, Trésorier de cette association spécialement créée pour organiser et animer des manifestations destinées à faire connaître notre commune et à recueillir des fonds nécessaires pour récompenser les plus méritants, aider les plus pauvres etc..., c'était notre dernière participation comme animateurs et organisateurs. En effet, il faut savoir se retirer dignement et laisser la place aux plus jeunes ou à ceux qui peuvent apporter de meilleures idées. L'association sera donc dissoute le 31 décembre prochain, les matériels lui appartenant seront cédés gratuitement à la mairie et les bénéfices réalisés affectés au budget municipal au profit des œuvres sociales. Je remercie sincèrement tous ceux qui à un moment ou à un autre sont venus aider, ils peuvent être fiers d'avoir participé ainsi au rayonnement de notre commune dont la renommée dépasse maintenant le périmètre du Département.*

*Lorsque vous recevrez ce bulletin il restera 6 mois à votre équipe municipale pour réaliser tous les objectifs fixés en 2014. Il reste peu à faire et nous y travaillons actuellement, nous tiendrons toutes nos promesses. Un point indépendant de notre volonté ne sera pas réalisé, c'est le PLU/I, plan d'urbanisme destiné à remplacer notre carte communale. Il engagera l'avenir de notre commune. La question est simple : Souhaitons nous poursuivre le projet de faire de SAINT-MESMIN une station touristique orientée vers le tourisme nature qui profitera à tous nos habitants agriculteurs, artisans et hébergeurs ou souhaitons-nous transformer notre belle commune en désert occupé seulement par quelques familles coupées du monde ... ?*

*Ce sera à nous tous Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois le moment venu (en mars prochain) de choisir l'équipe qui sera en mesure de continuer à bien négocier des zones constructibles ou aménageables qui seront la base du développement futur de notre commune. Je souhaite que les 6 mois qui viennent permettent à ceux qui veulent faire partie de cette équipe, qui ont des idées et qui souhaitent s'investir pour l'avenir de SAINT-MESMIN de venir s'informer auprès de Bernard LABORIE ou de moi-même (Nous sommes les 2 élus en charge de négocier le PLU/I) afin qu'ils puissent s'organiser, se concerter, recruter les membres de leur équipe et le moment venu nous présenter des programmes et des personnes dignes de nos espérances.*

*J'ai confiance en vous, certains d'entre nous avec qui j'ai déjà parlé sont capables de continuer à porter haut et loin les couleurs de SAINT-MESMIN, qu'ils n'hésitent pas, je les aiderai s'ils le souhaitent !*

*Bien sincèrement.*

**Guy BOUCHAUD**

# INFORMATIONS

## NOS PEINES

Le 31 juillet Pierre De la HERONNIERE est décédé à l'âge de 71 ans suite à une grave maladie. Pierre De la HERONNIERE était revenu vivre avec son père au château familial de Savignac Lédrier après avoir effectué une partie de sa carrière dans l'armée de l'air. Plusieurs générations de ses ancêtres ( La famille COMBESCOT ) ont été successivement maires de Saint Mesmin.



Notre doyenne, Mme Margueritte Thérèse GERODOLLE habitant depuis toujours le hameau des Monts est décédée le 9 août à l'âge de 97 ans. Née à Saint Mesmin le 6 juin 1922, presque centenaire, Margueritte GERODOLLE connaissait bien l'histoire de notre commune.

Avec son départ nous perdons une part de notre mémoire collective.

Tous deux ont été enterrés dans notre petit cimetière de Saint Mesmin  
Nous présentons à ces deux familles nos sincères condoléances.



## SOGEDO

**La SOGEDO nous informe : Les avantages de la télérelève.**

### **Meilleure qualité de service**

Plus besoin de prendre rendez-vous, la relève de votre compteur sera réalisée quel que soit son emplacement.

Votre facture semestrielle est réalisée à partir de votre relevé réel. Fini les estimations ! L'eau qui vous sera facturée correspondra à votre eau consommée.

Il n'y aura plus d'incertitude lors des déménagements. L'index compteur sera disponible à la date d'arrivée ou de départ de votre logement.

### **Meilleure surveillance de votre réseau d'eau**

Sogedo sera en mesure :

De Surveiller plus efficacement votre réseau d'eau et intervenir plus rapidement en cas d'incident.

De détecter plus rapidement vos éventuelles fuites et donc de vous informer.

D'améliorer le service grâce à une détection plus rapide des casses sur les conduites.

### **Pas d'incidence sur votre santé**

Les ondes ( 868-870 MHz ) transmises par le compteur sont sans danger pour la santé; elles sont similaires à celles utilisées pour les télécommandes de portails de garage.

Le compteur communique 1 à 2 fois par jour pendant moins de 1 seconde ce qui représente moins de 12 minutes de communication par an.

### **De nouveaux services**

Des relevés accessibles directement en ligne pour vous donner plus de visibilité sur votre consommation

## MAISON MEDICALE

### **Information du Conseil Départemental de la Dordogne**

Ouverture du Centre Départemental de Santé qui assure à Excideuil,  
des consultations de médecine générale.

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Le samedi de 9 h à 12 h. Accueil 24 rue André Audy à Excideuil téléphone 05 53 02 06 00

# INFORMATIONS

## REFUGES

Il est rappelé que les emplacements réalisés pour l'aménagement dans la montée de Charoncle ne sont pas des parkings, ils ne servent que de refuges pour les randonneurs ou à l'occasion de croisement avec un autre véhicule.

**Stationner sur ces refuges gêne énormément la circulation et met en danger les autres usagers.**



## DEFIBRILATEUR



Avec le nombre grandissant de randonneurs dans nos gorges, et les risques d'accidents, nous allons proposer au conseil municipal d'installer le défibrilateur à l'extérieur de la Mairie ce qui bien sûr entraînera quelques frais pour la commune mais sauver une vie n'a pas de prix. Ce défibrilateur, acheté en 2012 ( un des 1<sup>er</sup> dans la région ) est situé à l'intérieur de la mairie mais il nous accompagnait sur le lieu de chaque manifestation de Saint Mesmin et a été utilisé à deux reprises.

## LE RETABLE



Classé en 1978 aux monuments historiques, parmi les objets mobiliers, le très joli retable en noyer sculpté, datant du 17<sup>ème</sup> siècle de notre église était en piteux état. Une remise en état partiel a été faite par nos employés communaux avec d'infinies précautions. Maintenant il a même retrouvé sa petite tourelle abîmée qui était cachée dans les archives. Celle-ci lui manquait depuis de nombreuses années.

## PANNEAU DANS LE CIMETIERE

Un panneau indiquant l'emplacement des tombes va être installé à l'entrée du cimetière. Le nom du propriétaire de la concession ou le nom inscrit sur la tombe va être inscrit. Cependant il nous est impossible de connaître précisément tous les noms des défunts. Si vous constatez quelques anomalies signalez le en mairie, nous rectifierons.

# INFORMATIONS

## MAIRIE

En raison de l'absence de la secrétaire de Mairie, les permanences sont perturbées et le traitement de certains dossiers prend des délais. Nous espérons qu'à partir de mi-octobre tout rentrera dans l'ordre.

Nous nous en excusons auprès de nos administrés et nous faisons tout notre possible pour répondre à leurs demandes. Nous présentons à Christelle nos vœux de bon rétablissement.

## ECOLE DE MUSIQUE

Pour tous ceux qui voudraient apprendre la musique, « La Puce à l'Oreille » l'école de musique, association de notre communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord vous attend dans divers endroits de notre communauté selon l'instrument que vous choisirez. Renseignements à la Mairie de Lanouaille tel : 05 53 52 71 37 ou 06 38 70 57 62

**ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATION DE L'ISLE LOUE AUVÈZÈRE EN PÉRIGORD**  
*Toujours rêvé de faire de la musique ... ?  
... c'est possible tout près de chez vous ... si, si !!!*

De 4 à 99 ans  
À partir de 20 € / mois  
Adhésion annuelle de 15 €  
Réduction de 10% pour cours multiples

**Les ateliers de La Puce**

- ATELIER PARENTS / ENFANTS**  
Payzac - Lanouaille  
Cherveix-Cubas  
Tout âge  
4 ateliers sur l'année
- ÉVEIL MUSICAL au/ou ATELIER DÉCOUVERTE MUSICALE**  
Payzac  
Cherveix-Cubas  
Excideuil  
Enfants à partir de 4 ans  
35 min hebdo
- ATELIER CHANT JAZZ**  
Lanouaille  
Ados/adultes  
(à partir de 13 ans)  
1 à 2h hebdo
- ATELIER PERCUS**  
Cherveix-Cubas  
Ados/adultes  
1 à 2h hebdo
- MUSIC'EN SCÈNE**  
Pratique du chant,  
de la danse et du théâtre  
Ados/adultes  
(à partir de 11 ans)  
2h hebdo

**La Puce à l'Oreille**  
École de musique associatif de l'ISLE LOUE AUVÈZÈRE EN PÉRIGORD

Mairie  
24270 LANOUILLE  
05 53 52 71 37 / 06 38 70 57 62  
lapucealoreille24@gmail.com  
lapo24

Accordéon, Batterie, Cuivres, Guitares, Éveil musical & Atelier découverte musicale, Violon, Piano, Chant, Ateliers collectifs, Percussions.

Rejoignez-nous!

## NOTRE PETIT JEU

Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve ce drôle de panneau? Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse. Dans le bulletin précédent, c'est vers le hameau de Lavaurie que se trouvait cette pancarte à moitié mangée par le bouleau noir. La première personne qui se manifestera pour cette nouvelle énigme avec la bonne réponse sera récompensée.



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## CONCOURS DE RING



Le 6 et 7 juillet a eu lieu le Concours de dressage de chiens sur le terrain de Charoncle organisé par ROC. De nombreux concurrents étaient venus de différentes régions autour de chez nous. Le spectacle gratuit de ce concours a ravi pendant ces deux jours de nombreuses personnes ignorant cette discipline et venues assister à cette démonstration. Déjà, 3 chiens du Club ROC de Saint Mesmin sont sélectionnés pour concourir au prochain championnat de France.

## MARCHES DE NUIT



24 juillet, le 1<sup>er</sup> marché de nuit de la saison, Animé par Rick, La Clef du Bonheur a été organisé dans le bourg par AIS. Comme d'habitude ce marché a remporté un vif succès. Toute la famille de nos amis écossais, réunis pour le mariage de leur fille Mhairi prévu à Saint Mesmin la semaine suivante était parmi nous.

Le 7 août, le second marché de nuit a été animé cette fois par le Groupe Pop-rock LS4H. Il était organisé au « Jardin de l'Avenir » car le temps était incertain . Ce marché a lui aussi fait le plein d'estivants.

Le 21 août, le dernier marché de nuit animé par le DJ XR7 Jean Noël FAURE, a été organisé au « jardin de l'Avenir » pour cette fois une autre raison. Nous attendions dans le bourg pour le lendemain la caravane du tour du Limousin, qui installait leur cuisine pour prendre leur repas sous les platanes. Bien apprécié pour certains grâce à la proximité du parking alors que d'autres ont regretté l'ambiance du bourg sous les platanes, Cependant ce marché a rassemblé une foule plus nombreuse pour une soirée très joyeuse.



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## AUVEZERE ANIMATION

Vendredi 2 août Saint Mesmin a accueilli Olivier VILLA pour une soirée organisée par Auvèze Animation.

Le samedi 3 août pendant qu'une trentaine de pêcheurs participaient au concours de pêche sur l'étang de la Rouye d'autres partaient pour une randonnée familiale de 10 kms. La matinée s'est clôturée par un repas grillade dans une bonne ambiance

## CONCOURS DE BOULES

C'est par un temps pluvieux que le 1<sup>er</sup> concours de boules le 27 juillet a été organisé par Ring Obéissance Canine. Ce concours a réuni quelques amis et s'est terminé dans une ambiance joyeuse car tous se sont retrouvés pour un casse croûte général, participants, organisateurs et spectateurs.

Le second concours, le 17 août toujours organisé par ROC et toujours sur le terrain communal a rassemblé davantage de participants. Il fallait vraiment être à la hauteur face aux semi-professionnels venus ce jour là pour le concours. Ce n'était pas le cas des Saint-Mesminois présents.



## TOUR DU LIMOUSIN

Le 22 août, la commune de Saint Mesmin a été traversée par le 52<sup>ème</sup> Tour du Limousin. Cette deuxième étape partie de Rouffiac s'est terminée à Trélissac. Le repas des organisateurs et de nombreux bénévoles qui suivent le Tour (près de 200 personnes) a eu lieu dans le bourg sous les platanes. Le Président de l'organisation Mr Claude FAYEMENDY en présence de Francis COLBAC Maire de Trélissac Vice-Président de la Com-Com du Grand Périgueux et de Bruno LAMONERIE Président de notre Com-Com a remis à notre Maire un trophée en remerciement de notre accueil.



»





# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## BENEVOLES



Une partie des bénévoles, qui avaient aidé à la réalisation des marchés de nuit de la saison et dont certains avaient même servi de signaleurs pour le tour du limousin se sont retrouvés le 22 août vers 14 h 30 après le passage des cyclistes pour manger ensemble sous le préau.

Le 21 septembre c'est en compagnie de leurs conjoints que les bénévoles étaient invités à se retrouver dans la matinée, cette fois pour visiter la Grotte de Tourtoirac suivie par un copieux repas au restaurant du Grand Coderc à Saint Rabier.



## PELERINAGE

Le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre, comme chaque année et sous un soleil radieux, le pèlerinage dédié à la Vierge Marie a eu lieu sur la Colline du Puy des Ages.

C'est le Père Thierry NIQUOT, de la Paroisse Saint Eloy, prenant la suite du prêtre Antoine ALTIERI appelé à d'autres fonctions qui a dit la messe devant la chapelle Notre Dame de Partout. La cérémonie s'est terminée par la descente d'un important cortège de pèlerins par le petit chemin menant à la grotte de la Vierge.



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## VOITURES DE PRESTIGE



Le dimanche 22 septembre, Jean François Nicolas, l'organisateur de rallye Porsche et Alpine nous a fait le plaisir de passer et de faire une petite halte dans notre village avec une quarantaine de voitures de prestige. C'est malheureusement sous la pluie que nous avons accueillis les équipages à qui nous avons offert le pot de l'amitié.

## LES MANIFESTATIONS PREVUES à SAINT MESMIN

**18 octobre 20 h 30**, Soirée culturelle gratuite dans le Cantou , organisée par notre Communauté de Communes sur le thème « *Le malaise actuel des agriculteurs* »

**26 octobre** soirée choucroute dans le Cantou organisé par Auvézère Animation

### 11 novembre Cérémonie commémorative

11 h début cérémonie, remise de l'Etoile d'Argent de la Médaille des Portes Drapeaux à J.P. MOREAU.

11 h 30 inauguration de l'Allée des 10 Elus et plantation d'arbres pour les nouveaux enfants arrivés sur la commune.

11 h 45 Dévoilement de la plaque de la stèle Combe Peloux

12 h Pot de l'amitié dans la salle d'accueil

**16 novembre** randonnée nocturne, organisée par Auvézère Animation

**14 décembre** Noël des Enfants

**4 janvier 2020** Samedi 12 h Repas des Aînés ( voir menu suivante )

**11 Janvier** Aîga trail Organisé par les Bull d'Auvézère. Trail à partir de Cubjac pour se terminer 63 kms plus loin dans les gorges de l'auvézère à Saint Mesmin

**15 et 16 Février** le traditionnel trail des Gorges de l'Auvézère organisé par Gorges Auvézère Sensations



Un panneau qu'il serait bon de mettre à l'entrée de chaque village

**POUR LES JEUNES ENFANTS**  
La CCILAP Service Enfance-Jeunesse  
1 avenue André Audy 24160 Excideuil  
Accueil de Loisirs de Saint Médard d'Excideuil  
Ouverture tous les mercredis et les vacances scolaires  
de 7 h 30 à 18 h 30

Pour toutes demandes ou réservations au :  
05 53 62 82 03 ou 06 89 82 52 93 ou 06 07 03 42 53

Courriel : [enfancejeunesse@ccilap.fr](mailto:enfancejeunesse@ccilap.fr)

Site : <https://cccrp.fr>

## REPAS DES AÎNES Samedi 4 janvier 2020

Menu

Kir et ses toasts

Velouté de légumes

Terrine de pâté périgourdin à la châtaigne et son médaillon de foie gras

Feuilleté de riz de veau

Trou périgourdin

Rôti de veau et son gratin

Salade – fromages – pains

Vin blanc et rouge

Champagne offert par A.I.S et café

Gratuit pour les enfants jusqu'à 8 ans et pour les aînés de plus de 65 ans.

23 € de 15 à 65 ans et 10 € de 8 à 15 ans

# Comptes rendus des derniers Conseils

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2019

**Nombre de Conseillers :** en exercice /\_10\_/ présents /\_10\_/ votants /10/

L'an deux mil dix-neuf, le 09 juillet le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 02 juillet, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS :** Mmes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, MM Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean-Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

**Absents :** // **SECRETAIRE :** Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité .Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, une délibération concernant l'ajout d'une décision modificative du budget pour financer les travaux de voirie.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

### **1/ Décision modificative du budget.**

Le Maire explique que l'entreprise FREYSSINET a réalisé un peu plus de travaux que prévus et le budget voirie est insuffisant. Il propose d'affecter 5000 € supplémentaires sur le budget voirie afin de régler la facture des travaux (53500 € au lieu de 50000€).

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification du budget.

### **2/ Modification des statuts de la CCILAP.**

Le Maire explique que la com com par délibération du 25/6/19 a décidé de modifier ses statuts, afin de revoir le contenu de la compétence facultative « Politique de développement culturel et sportif » en supprimant la mention « organisation d'enseignement musical ».

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification des statuts telle que proposée.

### **3/ SMCTOM.**

Le maire explique la mise en œuvre par le SMCTOM de la redevance incitative. Le SMCTOM demande aux communes adhérentes de décider du mode de collecte dans ce cadre :

- soit en point d'apport volontaire (PAV) répartis sur l'ensemble de la commune avec système d'accès par badge
- Soit en porte à porte avec des bacs individuels pucés et exceptionnellement, sur les lieux difficile d'accès, en bacs fermés dédiés aux foyers concernés (avec achat de sacs prépayés)

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour que la collecte des déchets ménagers reste individuelle à l'exception du point d'apport volontaire existant sur la plate-forme du Verger de l'Avenir (pour le bourg et alentours).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme son choix de collecte en porte à porte avec bacs individuels pucés.

### **4/ Recomposition du Conseil Communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux.**

Le Maire présente le tableau fixant la recomposition du Conseil Communautaire à l'issue des prochaines élections municipales de 2020. Pour la Comcom le nombre de délégués sera de 47 ce qui implique une diminution du nombre

des délégués pour certaines communes, une augmentation pour d'autres et enfin le même nombre pour les dernières. Pour SAINT-MESMIN le nombre reste fixé à 1.

Suite à ces remarques le Conseil accepte à l'unanimité cette recomposition à 47 délégués dont un pour SAINT-MESMIN.

#### **5 /Droit de préférence sur vente d'un bois.**

Suite à la vente de la parcelle cadastrée section AC numéro 35, Les Grands Bois Nord, le Conseil renonce à l'unanimité à exercer son droit de préférence sur l'achat de cette parcelle.

#### **.6/ FPIC : acceptation de la décision de répartition proposée par la CCILAP.**

Le Maire présente le projet de répartition des fonds de péréquation intercommunaux établi par la CCILAP.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

#### **7/ Autorisation de demande de subventions pour les travaux d'aménagement du futur gîte d'étapes**

Le Maire annonce qu'il a sollicité oralement la Comcom , le Département et l'Etat pour obtenir des subventions pour transformer la maison de l'instituteur en gîte d'étapes. Il espère ainsi pouvoir obtenir jusqu'à 60 % de subventions.

Il demande donc l'autorisation de monter les dossiers de demandes correspondants et de les adresser aux organismes concernés.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à solliciter ces subventions.

#### **8/ Version anglaise du film sur SAINT-MESMIN.**

Le Maire explique qu'il a trouvé un studio anglais en mesure de sous titrer en anglais et de faire en anglais le commentaire du film sur SAINT-MESMIN que l'on voit sur le site Internet de ma commune. Le coût de cette amélioration serait d'environ 400 €. Il demande l'autorisation d'engager cette somme.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

#### **9/ Rapports annuels 2018 du SPANC, du SMCTOM et du SIAEP**

Le maire présente les 3 rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services du SPANC, du SMCTOM et du SIAEP.

Le conseil prend acte de ces présentations

#### **10/ Préparation des marchés de nuit.**

Les trois marchés de nuit seront animés successivement, le 24 juillet par Rick et la Clef du Bonheur, le 7 août par le groupe LS2H et le 21 août par le DJ XR7 DISCO.

Les membres du Conseil se répartissent les différentes responsabilités avant la réunion des 34 bénévoles qui aura lieu le 12 juillet.

#### **Divers**

Le Maire fait état des informations qu'il a recueillies lors de la réunion du Bureau SDE 24. Il précise que le renforcement électrique et l'installation d'une borne au Moulin sont réalisés. Il ajoute que les poteaux seront enlevés le 18 juillet à l'exception de deux d'entre eux à cause de l'interdiction de M. HUGON de passer chez lui.

Bernard LABORIE fait le compte rendu des réunions qu'il a eues avec le SIAEP et le SMCTOM.

Le Maire a exposé les projets de la Comcom (Maison de santé de LANOUAILLE, Pastoralisme, Truffière expérimentale, office du tourisme etc...)

Il annonce que le hangar municipal du Verger de l'Avenir est maintenant doté de deux lampadaires à allumage automatique.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion s'est terminée à 23h15.

## **Notre communauté de Communes nous informe**

Des ateliers gratuits pour vous parents !

Etre parent, c'est une tâche complexe qui soulève quotidiennement beaucoup de questions. Afin de vous aider à y voir plus clair en matière d'éducation et de parentalité, la Communauté de Communes vous propose 3 ateliers consécutifs.

Samedi 5 octobre, mardi 15 octobre et mardi 19 octobre

Pour plus de renseignements et inscriptions :

Christina FOREST 07 85 18 65 81

Nadège RAVIDAT 06 89 82 52 93



**Renseignez-vous, Contactez-nous !**

*Siège social de l'Association :*

**PACT DORDOGNE**  
Habitat et Développement - Dordogne Périgord  
56 rue Gambetta - BP 1011  
24 001 PERIGUEUX Cedex  
Tél : 05 53 06 81 20 - Fax : 05 53 35 15 90  
Courriel : pact.arim.24@wanadoo.fr

**Permanences :**

Sur chaque canton

<b>LANOUAILLE</b> Mairie	4 premiers lundis	de 10 h à 12 h
<b>THIVIERS</b> Mairie	4 premiers vendredis	de 14 h à 16 h
<b>JUMILHAC LE GRAND</b> Mairie	les 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> lundis	de 14 h à 16 h
<b>LA COQUILLE</b> Mairie	les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundis	de 14 h à 16 h
<b>EXCIDEUIL</b> Mairie	4 premiers vendredis	de 9 h 30 à 12 h



**Nous sommes à votre disposition  
pour des visites conseils à votre domicile,  
sur rendez-vous.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Imp. 31/06/09 - Périgueux

Suivi - animation assuré par le PACT DORDOGNE Habitat et Développement - Dordogne Périgord

## Opération Programmée D'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale

*Propriétaires  
Rénovez !  
On vous aide !*

**Syndicat Mixte pour le Développement  
du Pays Isle Auvézère**  
Rue de Plaisance  
24270 LANOUAILLE

Réhabiliter des logements déjà loués, ou vacants en logements locatifs à l'année.

Rénover votre logement âgé de plus de 15 ans et occupé à titre de résidence principale depuis plus de deux ans.

**Vous envisagez des travaux de :**

couverture, chauffage, isolation, recours aux énergies renouvelables, électricité, mise aux normes des éléments de confort, assainissement, etc...

ou vos biens présentent des signes d'insalubrité.

### Les missions du PACT Dordogne :

- Apporter des conseils techniques dans votre projet
- Rechercher les financements adaptés.
- Assurer le montage et le suivi administratif des dossiers.

### Propriétaires occupants, usufruitiers

Vous pouvez prétendre sous certaines conditions à une subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) :

- sous certaines conditions de ressources du ménage,
- suivant la nature des travaux

**Cette subvention peut être égale à 30 ou 35%  
du montant des travaux plafonnés à 13 000 € HT**

*Si travaux d'adaptation des logements pour personnes âgées et /ou handicapées*

**Une subvention peut être égale à 70 %  
du montant des travaux plafonnés à 8 000 € HT**

*Si votre logement relève d'une sortie d'insalubrité*

**Cette subvention peut être égale à 60 %  
du montant des travaux plafonnés à 30 000 € HT**

### Propriétaire d'un logement locatif et/ou vacant

Vous pouvez bénéficier des subventions de l'ANAH, du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Collectivité.

**Les subventions varient entre 42.50 % et 62.50 % d'un montant de  
travaux plafonné à 500 €/m<sup>2</sup> suivant les engagements auxquels vous  
souscrivez en matière de location et de plafonnement du loyer**

#### ATTENTION !!!

**Les travaux seront réalisés obligatoirement  
par les entreprises de votre choix  
« FOURNITURE ET POSE »  
et ne doivent pas être engagés  
avant l'autorisation du PACT Dordogne**

# Les numéros d'urgences

## Conseils pour les URGENCES :

La nuit et le week-end, le soir à partir de 20 h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés.

J'ai un problème de santé qui ne peut attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux :

**JE NE ME DEPLACE PAS AUX URGENCES, J'APPELLE LE 15 ou le 112 avec un portable**

<b>Pompier 18</b>	<b>Centre Antipoison 05 56 96 40 80</b>
<b>Police Gendarmerie 17</b>	<b>Centre d'aide victimes d'agression 05 56 87 77</b>
<b>GDF ( sécuritéDép. ) 0 810 433 024</b>	<b>EDF ( Sécurité Dép. ) 0 810 333 294</b>
<b>Météo France 08 92 68 02 + n° Dpt.</b>	<b>Tabac Info Service 08 25 30 93 10</b>
<b>Drogues Info Service 08 00 23 13 13</b>	<b>Ecoute Alcool 08 11 91 30 30</b>
<b>Suicide Ecoute 01 45 39 40 00</b>	<b>Croix Rouge Ecoute 08 00 85 88 58</b>
<b>SOS Viols Femmes Info 08 00 05 95 95</b>	<b>Renseignements Administratif 39 39</b>
<b>Perte d'un Mobile 0 800 291 000</b>	<b>Perte Cartes de Crédit 0 892 705 705</b>

## Gendarmerie 17

Saint Martial d'Albarède 05 53 55 38 90 ouvert le mercredi de 14 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h

Savignac les Eglises 05 53 05 52 85 ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Le Maire Guy BOUCHAUD : 06 13 83 06 96

Les Adjoints : Guy HAYE 06 72 12 87 97 - Sandra COMBY 06 81 15 77 82

Communauté de Commune Isle Loue Auvezere 05 53 62 46 58

## INFORMATIONS sur le brûlage des déchets verts.

**Les professionnels des espaces verts n'ont pas l'autorisation de faire brûler les déchets végétaux qu'ils récupèrent. Ils doivent les acheminer impérativement à la déchetterie.**

  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation  
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Avis préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

**Annexe 2**  
Imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts

 - Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année.  
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre.  
- Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés.  
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré.

Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue.  
En cas de report de la date prévue, le date de validité de la déclaration est limitée à 15 jours consécutifs à compter des premières autorisations et des mesures exceptionnelles exceptionnellement dérogatoires au titre de l'article 6 (dispositif de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, vents forts...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être déposée.

DÉSIGNATION DU DECLARANT  particulier  exploitation agricole ou forestière  
cocher la case correspondante  autre (préciser) \_\_\_\_\_

Nom et prénom du déclarant \_\_\_\_\_  
(en majuscules)  
lorsque le déclarant n'est pas propriétaire des terres, indiquer le numéro des parcelles.

Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Pour les personnes morales  
Dénomination sociale \_\_\_\_\_  
N° SIRET : \_\_\_\_\_

LIEU ET NATURE DU BRÛLAGE PROJETÉ

Dates et heures prévues \_\_\_\_\_  
Séquence unique entre 07 heures et le dernier jour de février et entre 20h00 et 20h00

Lieu du brûlage \_\_\_\_\_  
(adresse exacte)

Commune \_\_\_\_\_

Désignation cadastrale \_\_\_\_\_  
(parcelles, N° de parcelles)

Origine et nature des végétaux à brûler : cocher la case correspondante  
 déchets verts issus des obligations de débroussaillage  autre (préciser) \_\_\_\_\_

Si brûlage de végétaux sur pied ou résurgents non rasiés en : Si brûlage de végétaux en tas ou cordons  
les (activités agricoles ou forestières uniquement)

Superficie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ Volume cumulé (m<sup>3</sup>) : \_\_\_\_\_

**MEURES DE SÉCURITÉ**

Fronton de parcelles : \_\_\_\_\_ Nom et prénom de la personne responsable : \_\_\_\_\_  
Matières à brûler (préciser) : \_\_\_\_\_

Réserve d'eau ou alimentation en eau (préciser nature du dispositif et quantité disponible) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone sur les lieux (jour et soirée) : \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENTS DU DECLARANT**

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'avis préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terres (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs représentants directs (sociétés, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'apporter leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.
- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant les périodes du 1<sup>er</sup> octobre au dernier jour de février et entre 20h00 et 20h00.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après stabilisation d'une place à feu délimitée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si le fort du vent entraîne des risques de propagation de feu (distance de vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à éviter tout incendie d'appartir au compte d'entretien des parcelles pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.
- Les brûlages consommant une surface de plus de 1000m<sup>2</sup> doivent respecter les prescriptions suivantes :
  - avant le début de l'incendie, délimitation de la parcelle à brûler par un talus ou ouvrage préliminaire sur une largeur de 5 mètres permettant l'extinction complète des végétaux et le bloc à feu des terres.
  - pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, l'absence de brûlage de résurgents délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes de terre sans feu d'un minimum de 100 m.
  - mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à brûler.

**Attention :**

- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (végétaux, protéagineux, céréales) est interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la politique agricole commune.
- Sur tout ou partie de certains, tous les brûlages de déchets verts sont interdits pendant les épisodes de pollution de l'air ambiant prévus ou constatés tels que définis en annexe 1 (1-2).
- Le maire peut, à tout moment, interdire le brûlage à feu ou prescrire l'arrêt des brûlages ou des brûlages à ciel ouvert et présenter des résolutions pour le brûlage ou des mesures pour l'interrompre, ou en cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse prolongée, vents forts...).

Date : \_\_\_\_\_ Signature du déclarant : \_\_\_\_\_

Le maire devra transmettre ce document dans les 24h à la brigade de gendarmerie et au service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne Fax : 05 53 43 65 14 e-mail : [SGD.CTMD@ndz.fr](mailto:SGD.CTMD@ndz.fr)



# Les événements du trimestre en photos

